

sont pas taxés aujourd'hui par la taxe manufacturière, mais qui le seront avec la TPS.

Comment le ministre peut-il justifier de taxer l'amélioration de l'eau que l'on boit et de l'air que l'on veut respirer?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends sans mal l'inquiétude que le député a exprimée au sujet de l'environnement et la nécessité de faire tout ce que nous pouvons pour l'améliorer chez nous. C'est précisément la raison pour laquelle le ministre de l'Environnement entend déposer sous peu un Plan vert où le gouvernement fera connaître très précisément ses intentions à cet égard.

Je crois comprendre ce que le député tente de faire, car je comprends combien il doit trouver la situation pénible, compte tenu de l'attitude que le Sénat a adoptée à l'égard de la TPS et du souci que lui-même se fait au sujet de l'environnement, mais il comprendra que la Chambre a bel et bien terminé l'examen de la TPS. C'est le Sénat maintenant qui en est saisi et c'est lui qui doit s'en occuper. En raison du malaise qu'il éprouve, le député voudra sans doute exhorter ses amis de l'autre endroit à s'occuper de la TPS dans les plus brefs délais.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Étant donné ce que le ministre des Finances vient de répondre, monsieur le Président, j'entends poser ma question au ministre de l'Environnement.

L'assainissement de l'environnement suppose une restructuration en profondeur des méthodes industrielles. Elle va entraîner des dépenses énormes au chapitre des travaux de nettoyage, de recherche et de développement qui ne sont pas assujettis à l'heure actuelle à la taxe sur les ventes des fabricants. D'autres pays ont déjà reconnu que le développement durable n'est pas une vache à lait, mais représente l'aboutissement d'une transformation des valeurs fondamentales. Ces pays favorisent les efforts d'assainissement. Loin de les taxer, ils les subventionnent.

Le ministre des Finances vient de montrer la voie au ministre de l'Environnement. Il a dit que dans le cadre du Plan vert, il aurait la possibilité d'entraver l'application de la TPS au domaine de l'environnement.

Questions orales

Le ministre pourrait-il me dire s'il entend s'opposer à ce que le gouvernement taxe l'environnement? Laisserait-il le ministre des Finances lui dicter sa conduite? Dans son Plan vert, entend-il contrecarrer les incidences néfastes de la TPS?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le Plan vert que nous avons élaboré, le député le sait, à la suite de consultations avec plus de 11 000 Canadiens au cours des mois d'avril, de mai, de juin et d'août de cette année, sera présenté à la Chambre à l'automne.

C'est un plan complet qui fait écho aux principales préoccupations du gouvernement. Il traite de tous les aspects de la protection de l'environnement pour des générations à venir. J'imagine seulement que le député applaudira aux initiatives qui figurent dans le Plan vert.

* * *

• (1440)

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York—Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre a fait savoir hier que le gouvernement avait l'intention de négocier une nouvelle entente «ciel ou-vert» avec les États-Unis. Le ministre devrait savoir que les Canadiens n'accepteront pas que notre industrie du transport aérien soit victime de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis comme l'ont été d'autres secteurs.

Quelles garanties le ministre est-il prêt à offrir pour protéger pleinement la viabilité de l'industrie canadienne du transport aérien et la qualité du service national dans toutes les régions du pays?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, préalablement à l'annonce faite hier, j'ai discuté avec les sociétés aériennes, en termes généraux, de la possibilité de libéraliser les services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis.

Les sociétés ont affirmé qu'elles étaient pleinement en faveur d'une telle mesure. Je leur ai dit que nous rédigeons un mandat de négociation avec les parties intéressées au cours de l'automne. Par parties intéressées, nous entendons notamment les collectivités, les syndicats, les sociétés aériennes, l'industrie du tourisme et les gouvernements provinciaux.